

## PROVISIONS N° 02

### Charges courantes

Copropriété : VAL D'ARIZES  
65800 AUREILHAN

MME DUPUY Maryse  
LE VILLAGE  
09800 ARROUT

Copropriétaire : MME DUPUY Maryse

Gestionnaire : M. Xavier CARA DOSSUS

Toulouse, le 15/01/2021

Page 1 / 2

**Modification du décret du 17/03/1967.** "A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du e du II de l'article 24 et du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux"

N° Lot	Ent.	Esc.	Et.	Type de lot	Tant.
64	1-01		03	APPARTEMENT T3	56
1000	1-01		-1	CAVE	2

Base de calcul	Date édition	Période	Références	Exigible le	Avance trésorerie	
Budget	15/01/2021	01/01/2021 - 31/03/2021	S.0612.04001	01/01/2021	Avances autres	0,00
						0,00

Rubrique de charges	Budget Période	Tantièmes		Votre Quote-Part
		Généraux	Individuels	
<b>Groupe de lots n° 64 APPARTEMENT T3</b>				
<b>MILLIEMES GENERAUX</b>				
Fournitures electricite	350,00			
Nettoyage des locaux	625,00			
Contrat curage canalisations	200,00			
Entretien divers	275,00			
Eau a repartir	25,00			
Frais affranchissement	37,50			
Honoraires syndic	593,82			
Assurance multi-risques	457,50			
Taxes foncieres	87,50			
Contrat ventilation mecanique	75,00			
Travaux ventilations	20,00			
Contrat mat securite incendie	7,50			
Contrat ent jardin esp.verts	362,50			
<b>Total : MILLIEMES GENERAUX</b>	<b>3.116,32</b>	<b>1000</b>	<b>58</b>	<b>180,76</b>
<b>UNITE LOGEMENT</b>				
Contrat antenne tv	17,50			
Travaux antenne tv parabole	5,00			
Contrat entretien interphone	12,50			
Travaux interphone	6,25			
<b>Total : UNITE LOGEMENT</b>	<b>41,25</b>	<b>16</b>	<b>1</b>	<b>2,57</b>
<b>Total du groupe de lots</b>				<b>183,33</b>
<b>Total appel Copropriétaire</b>				<b>183,33</b>

## PROVISIONS N° 02

### Charges courantes

Copropriété : VAL D'ARIZES  
65800 AUREILHAN

MME DUPUY Maryse  
LE VILLAGE  
09800 ARROUT

Copropriétaire : MME DUPUY Maryse

Gestionnaire : M. Xavier CARA DOSSUS

Toulouse, le 15/01/2021

Page 2 / 2

### Relevé de compte du 01/10/2020 au 01/01/2021

Date	Libellé de l'opération	Débit	Crédit
	Solde antérieur	31,02	
01/10/2020	FONDS TRAVAUX ALUR Lot 1000	1,00	
01/10/2020	REFECTION DESCENTE EAUX U N° 2 Lot 1000	0,58	
01/10/2020	FONDS TRAVAUX ALUR Lot 64	28,00	
01/10/2020	Ap.budget 01/10/20 au 31/12/20 Lot 1000	6,26	
01/10/2020	Ap.budget 01/10/20 au 31/12/20 Lot 64	177,08	
01/10/2020	REFECTION DESCENTE EAUX U N° 2 Lot 64	16,32	
15/10/2020	Prélèvement MME DUPUY MARYSE PRELEV.		70,76
15/11/2020	Prvt DUPUY		70,76
21/12/2020	Prvt DUPUY		70,82
01/01/2021	Prov./Chg courante 01/01/2021	177,08	
01/01/2021	Prov./Chg courante 01/01/2021	6,25	
	<b>Total du relevé</b>	<b>443,59</b>	<b>212,34</b>
	<b>Solde en notre faveur en Euros</b>	<b>231,25</b>	

Coordonnées bancaires Copropriété : SDC VAL D'ARIZES - IBAN : FR76131350008000048936938 - BIC : CEPAFRPP313

Prélèvement effectué sur le compte indiqué ci-dessous

Intitulé du compte : MME DUPUY Maryse

Référence : S.0612.04001

ICS : FR24ZZZ531138 RUM : ADUPUY50040010000076506120000000656 BIC :  
AGRIFRPP869

Montant dû : 183,33 Euros

Par prélèvement

le 19/01/2021 61,11 €

le 19/02/2021 61,11 €

le 19/03/2021 61,11 €